

Monsieur Gubler souligne que la commission des finances a travaillé avec attention sur la diminution de certaines dépenses sans léser les différents services. En effet, il n'y a pas eu de diminutions sévères mais des ajustements intelligents.

Madame Malafronte souhaite revenir sur la lourdeur de la charge du service public. La commune a cette année encore apporté son aide auprès de toutes les associations du village. Madame Malafronte souligne que la somme de 260.000 euros, correspondant au montant des aides indirectes envers les associations, évaluée l'an dernier, n'apparaît pas sur les tableaux car elle a été ventilée sur plusieurs lignes.

Monsieur Destrost demande comment est contrôlé le carburant utilisé pour chaque véhicule. Il fait remarquer que de nombreux véhicules sont utilisés le week-end ; il demande alors dans quel cadre cela s'insère lorsqu'il ne s'agit pas des astreintes.

Monsieur le maire répond que des contrôles et des analyses sont actuellement effectués par le service financier d'après les relevés enregistrés par la station-service Total de la commune. Monsieur Gubler répond qu'une réflexion quadripartite (le service comptable, monsieur le maire, madame la DGS et lui-même) est actuellement menée sur les éventuelles économies qui pourraient être mises en place. Il

annonce que prochainement va être installé un logiciel « Office One » qui permettra non seulement de gérer les concessions de cimetière mais aussi les locaux communaux, les véhicules, le carburant et le planning des congés. Cet outil informatique permettra une réelle transparence et permettra de mettre en place les économies nécessaires.

Monsieur le maire souhaite que l'on compare le montant affecté au carburant, soit 37.000 euros, au nombre de véhicule que la commune possède. On ne peut pas qualifier cela d'abus car cela représente entre 800 et 900 euros par véhicule et par an. Il revient sur l'utilisation par certains agents des véhicules à titre privé. Dans la plupart des cas, les agents demandent une autorisation exceptionnelle. Mais les services compétents doivent continuer à contrôler afin que les sommes inscrites au budget ne soient pas dépassées et qu'il n'y ait aucun abus. Le contrôle le plus pertinent serait un contrôle du véhicule auquel serait attribuée une carte qui recenserait le nombre de kilomètres parcourus et le nombre de litre de carburant consommé. Mais cela engendrerait certainement une facturation supplémentaire de la part de Total. Monsieur le maire demande de se renseigner à savoir quel serait le coût de cette mise en place. Monsieur le maire informe que la

commune va acheter un véhicule électrique, ce qui diminuera une partie des dépenses de carburant.

Monsieur le maire souhaite revenir sur le revêtement du stade qui ne sera pas réalisé en 2012, compte tenu des fouilles sur la Zac des Vigneaux et de l'impossibilité de normaliser le stade car il manquera 10 mètres. Après un entretien avec le président de l'Etoile sportive et monsieur Alain Ramel, il s'est avéré, compte tenu de la capacité du club et afin de ne pas le voir disparaître, qu'une normalisation était demandée s'il y avait une division d'honneur. Aussi, un nouveau devis va être demandé sur la superficie actuelle du stade et les travaux pourront être réalisés y compris pendant la saison de foot, le président ayant affirmé que cela ne dérangerait pas le club d'aller jouer à l'extérieur pendant les travaux. Une subvention pourra être demandée à un autre organisme et monsieur Fasolino pourra apporter son aide quant au montage du dossier. Monsieur le maire ajoute enfin que ce projet pourrait être éligible à la demande de subvention au titre de la DGE. Cela devrait être annoncé prochainement par les services de la Préfecture.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 22 h 20.

La vie du conseil municipal



Synthèse de la séance du 11 avril 2012

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance sont disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash délibérations

✓ **Délibération n° 01/04/12** **Approbation du compte de gestion du budget principal de la commune, du budget annexe de l'eau et du budget annexe du service funéraire – exercice 2011.** Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2011 du budget principal de la commune, du budget annexe du service de l'eau et du budget annexe du service funéraire, établi par le trésorier d'Aubagne. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 02/04/12** **Adoption du compte administratif – budget principal de la commune, budget annexe de l'eau, budget annexe du service funéraire – exercice 2011.** Le Conseil municipal est appelé à constater l'identité de valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif 2011, et à adopter ce dernier. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibérations n° 03/04/12 à 07/04/12** **Affectation du résultat du compte administratif du budget principal de la commune, du budget annexe de l'eau et du budget annexe du service funéraire – exercice 2011.** Il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2011 du budget principal de la commune, du budget annexe de l'eau et du budget annexe du service funéraire, tel qu'il se dégage du tableau de la délibération n°04/04/12, adoptant le compte administratif 2011. *Délibération n° 03/04/12 adoptée à l'unanimité. Délibération n° 04/04/12 -Monsieur le maire, après la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré, quitte la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales- adoptée par 21 voix pour (Claude Gubler, Mireille Parent, Patricia Malafronte, Patricia Alunni, Martine Bézert, Joël Quinard, Antoine Di Ciaccio, Etienne Cambois, Caroline Chouquet, Marc Ferri, Gérald Fasolino, Bernard Espanet, Sylvie Martin, Philippe Massaïa, Bernard Rodriguez, Alain Fabre, Michel Borel, Marie-Christine Boulant, Mireille Braissant, Yolande Olivier et Afaf Ksouri) et 5 contre (Alain Ramel, Bernard Destrost, Marie Odile Roux, Catherine Lognos et France Leroy). Délibérations n° 05/04/12 à 07/04/12 adoptées par 22 voix pour (Gilles Aicardi, Claude Gubler, Mireille Parent, Patricia Malafronte, Patricia Alunni, Martine Bézert, Joël Quinard, Antoine Di Ciaccio, Etienne Cambois, Caroline Chouquet, Marc Ferri, Gérald Fasolino, Bernard Espanet, Sylvie Martin, Philippe Massaïa, Bernard Rodriguez, Alain Fabre, Michel Borel, Marie-Christine Boulant, Mireille Braissant, Yolande Olivier et Afaf Ksouri) et 5 contre (Alain Ramel, Bernard Destrost, Marie Odile Roux, Catherine Lognos et France Leroy).*

✓ **Délibération n° 08/04/12** **Impôts locaux 2012 – Vote des taux.** Délibération par laquelle le Conseil municipal arrêtera le taux des différentes taxes locales qui seront en vigueur en 2012. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibérations n° 09/04/12 à 11/04/12 Budgets primitifs 2012 (budget principal, budgets annexes de l'eau et du service funéraire).** Le budget primitif 2012 de la commune, des budgets annexes de l'eau et du service funéraire sont soumis à l'approbation du Conseil. *Délibérations adoptées par 22 voix pour* (Gilles Aicardi, Claude Gubler, Mireille Parent, Patricia Malafronte, Patricia Alunni, Martine Bézert, Joël Quinard, Antoine Di Ciaccio, Etienne Cambois, Caroline Chouquet, Marc Ferri, Gérald Fasolino, Bernard Espanet, Sylvie Martin, Philippe Massaïa, Bernard Rodriguez, Alain Fabre, Michel Borel, Marie-Christine Boulant, Mireille Braïssant, Yolande Olivier et Afaf Ksouri) et **5 contre** (Alain Ramel, Bernard Destrost, Marie Odile Roux, Catherine Lognos et France Leroy).

✓ **Délibération n° 12/04/12 Droit de préemption en périmètre d'espaces naturels sensibles par substitution au Département des Bouches-du-Rhône – Acquisition de la parcelle cadastrée R n°4 – Quartier la Messuguière – Propriété de la SCI Saint Jean.** Délibération par laquelle le Conseil municipal doit décider si la commune souhaite exercer le droit de préemption en espaces naturels sensibles par substitution au Département, en vue de l'acquisition de la parcelle de terrain, cadastrée lieudit la Messuguière, section R n°4 d'une superficie de 2ha 58a 40 ca, propriété de la SCI Saint Jean. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 13/04/12 Travaux d'aménagement : Mise aux normes – Réaménagement du local propreté des enfants à l'école maternelle Pierre Cornille – Aménagement d'un self dans le réfectoire à l'école Jean-Claude Molina – Demande de subvention au Conseil général – Dispositif « Aide aux travaux de proximité ».** Par cette délibération, il est proposé de solliciter l'aide du Département dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » et ce, afin de réaliser plusieurs travaux d'aménagement et de mise aux normes dans différentes structures communales. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 14/04/12 Équipement informatique bibliothèque – Passage du logiciel « Orphée Micro Faircom » vers « Orphée.net » – Demande de subvention au Conseil général – Dispositif « Aide à l'aménagement des bibliothèques normatives ».** Le Conseil municipal est amené, par cette délibération, à solliciter l'aide du Département dans le cadre du dispositif « Aide à l'aménagement des bibliothèques normatives » et ce, afin de réaliser le passage du logiciel « Orphée Micro Faircom » de la bibliothèque vers « Orphée.net ». *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 15/04/12 Evolution du logiciel de la bibliothèque – Passage d'« Orphée Micro Faircom » vers « Orphée.net » – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Dispositif « Aide à l'aménagement des bibliothèques ».** Le Conseil municipal est amené, par cette délibération, à solliciter l'aide de la DRAC dans le cadre du dispositif « Aide à l'aménagement des bibliothèques » et ce, afin de réaliser le passage du logiciel « Orphée Micro Faircom » de la bibliothèque vers « Orphée.net ». *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 16/04/12 Marseille Provence Métropole - Avis sur le projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Par délibération en date du 9 décembre 2011, le conseil de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale. La commune, personne publique associée, a été saisie, en vue de donner son avis sur ce dossier en application de l'article L.122-8 du Code de l'urbanisme. Il est proposé, en conséquence d'émettre un avis favorable au projet de SCoT de Marseille Provence Métropole tout en l'assortissant d'une réserve sur l'inscription du projet de LGV toujours en discussion. *Délibération adoptée à l'unanimité.*



Adoption du compte administratif – Budget principal de la commune, budget annexe de l'eau, budget annexe du service funéraire – Exercice 2011

Monsieur le maire explique que les tableaux joints en pièces annexes comportent deux colonnes. La première représente les sommes qui figuraient au budget primitif auxquelles ont été ajoutées

les sommes inscrites par décisions modificatives. La seconde colonne représente les dépenses ou les recettes enregistrées au compte administratif. La comparaison des deux permet de mettre en évidence

les différences entre le prévu et le réalisé. Monsieur le maire précise que le compte administratif est la traduction comptable d'un exercice donné. Contrairement aux budgets qui doivent être équilibrés, les

comptes administratifs sont soit excédentaires, soit déficitaires.

Il commente alors les différentes dépenses de fonctionnement et analyse le compte 011 relatif aux charges à caractère général. Certaines dépenses ont été supérieures à celles inscrites au budget primitif comme les charges d'électricité et d'énergie, alors que d'autres ont été inférieures comme les dépenses inscrites au compte 60623 intitulé « Alimentation ». Monsieur le maire tient à féliciter madame Laurence Cool, responsable du restaurant scolaire, qui est parvenu à faire quelques économies tout en proposant des repas de qualité aux enfants. Monsieur le maire commente alors le compte 012 concernant les dépenses relatives aux charges de personnel et notamment celles liées à la rémunération des titulaires qui est inférieure à celle des non titulaires.

Monsieur le maire poursuit son exposé en s'intéressant aux charges de gestion courante référencées sous le compte 65 qui regroupe entre autres les subventions accordées au CCAS et aux associations. Une fois exposées les différentes dépenses de fonctionnement, monsieur le maire s'attache aux recettes de fonctionnement, où sont inscrits les différents impôts et taxes ainsi que les différentes prestations du compte 70 qui rassemblent les régies de la commune telles que Cantine, Périscolaire, Eau...

Monsieur le maire passe ensuite aux dépenses et recettes d'investissement qui font apparaître un résultat positif de 428.162,87 euros.

Monsieur le maire commente enfin les sections d'exploitation et d'investissement des budgets de l'eau et du funéraire et invite les élus à formuler leurs remarques.

Madame Roux souhaite revenir sur le compte 6533 des dépenses de fonctionnement intitulé « Retraite des élus » et demande ce que cela représente.

Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'une dépense obligatoire qui est basée sur les indemnités attribuées aux élus en début de mandat.

Madame Leroy mentionne alors « Je me permets d'intervenir car l'approbation des comptes de résultats c'est surtout l'heure du bilan de votre gestion communale. Quand je parle de l'approbation des comptes de résultats, je devrais plutôt parler de notre « désapprobation » **en tant qu'élus d'opposition.** En effet, une fois de plus, comme nous le faisons remarquer chaque année, nous constatons un solde négatif du budget de fonctionnement qui se traduit cette année par un déficit de 29.860 euros. Nous

constatons que les écarts se creusent d'année en année entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et que quelques inquiétudes légitimes sont à prévoir dans un futur très proche. Si en 2012, le fonds départemental de la T.P. permet de rattraper le retard d'un an quant à son versement et permet ainsi d'augmenter les recettes de fonctionnement de façon importante, il n'en sera pas de même en 2013. Les incertitudes sur le produit attendu de la CTE (Contribution Territoriale des Entreprises) et autres taxes locales renforcent cette inquiétude. Face à cette situation, **il est indispensable d'envisager de réduire de façon drastique les charges à caractère général et même de supprimer certains postes sur les charges de personnel (agents embauchés sous contrats à durée déterminée).** Même si le budget d'investissement tire son épingle du jeu en 2011, l'avenir n'est pas plus positif quant à la capacité de la commune à investir dans les années à venir.

Dans son rapport diffusé à l'ensemble des élus, la commission des finances a souligné les difficultés de la commune à obtenir les prêts en 2011. Il est urgent de prendre conscience de notre faiblesse financière qui se traduit par nos difficultés croissantes de trésorerie. Des priorités s'imposent donc, à vous et à votre équipe, pour l'année à venir, tant dans les dépenses de fonctionnement que dans les projets d'investissement trop onéreux ou trop ambitieux. Je vous remercie ».

Monsieur le maire **répond que les difficultés financières de la commune sont connues de tout le monde mais la volonté communale est de proposer à ses administrés un service public de qualité. Aussi, il sera difficile de diminuer les charges de personnel.** Monsieur le maire ajoute que si nous avons les moyens financiers d'augmenter les dépenses d'intérêt général, il est évident que le taux des dépenses de fonctionnement liées au personnel serait moins important. Il est vrai, ajoute-t-il que nous avons des incertitudes quant aux prochaines rentrées économiques du nouvel impôt qui remplace la Taxe Professionnelle. Depuis trois ans l'Agglo maintient ces dotations mais jusqu'à quand cela va-t-il pouvoir durer, s'interroge-t-il. **Monsieur le maire cite ensuite le rapport de monsieur le receveur de la Trésorerie d'Aubagne sur le compte de gestion de la commune qui ne cache pas sa surprise quant au montant d'assiette d'imposition de la commune. En effet, celle-ci est inférieure d'un million d'euros par rapport au montant touché par une commune de même grandeur, comme Ceyreste.** Monsieur le maire juge aussi inadmissible que certaines communes exonèrent leurs administrés du paiement de la taxe d'habitation car tout le monde

doit être égal devant l'impôt. Quant aux prêts bancaires, les banques manifestent des réticences et des difficultés pour prêter ; en 2012, la commune n'empruntera pas. **Monsieur le maire ajoute enfin qu'il n'a jamais connu des années fastes depuis 30 ans qu'il fait de la politique mais la commune n'est pas exempte de contrôler ses dépenses et c'est dans cette démarche qu'elle travaille tout en favorisant un service public de qualité.**

Monsieur Di Ciaccio mentionne qu'il a des difficultés à entendre ce que vient d'énoncer madame Leroy et il ajoute « comment peut-on pointer du doigt la gestion communale quand on fait fi des décisions qui ont mené les communes à cette situation. Il communique quelques chiffres, à savoir qu'en 1980, la part de l'endettement des Collectivités Territoriales était de 7%, en 2010, il était de 8%. En 1980, l'endettement de l'État représentait 16% du PIB, alors qu'en 2010 cet endettement représentait 85% du PIB. **Il trouve indécent qu'on veuille faire payer aux communes les désastres de la gestion de l'État.** Il ajoute qu'on est dans un pays qui cultive les inégalités. Il n'est pas normal qu'il existe des disparités, comme celles qu'a évoquées monsieur le maire devant l'impôt. » Monsieur Di Ciaccio demande de ne pas toujours tirer sur les mêmes. Il affirme : « Oui, nous revendiquons la défense du service public. **Certes, on pourrait privatiser les services mais on ferait alors payer les familles et c'est un choix que nous ne ferons pas.** Oui, il faut être vigilant sur les dépenses mais on l'a toujours été, la commune n'a jamais fait de dépenses injustifiées. Il faut également travailler sur nos recettes et travailler en partenariat avec l'Agglo sur les contributions. On ne peut pas s'en tenir à « vous gérez mal ». **Je vous affirme qu'on ne mettra pas les CDD à la rue même si nous rencontrons des difficultés.** Le fil conducteur que nous devons suivre est celui de satisfaire les besoins de notre population. Ce qui est inadmissible est qu'on ne nous en donne pas les moyens ».

Monsieur Gubler souligne que l'intervention de madame Leroy était plus orientée sur le bilan du budget 2011 que sur le budget 2012. Il ajoute que monsieur Di Ciaccio a bien retracé les difficultés que rencontrent actuellement les communes et espère des temps meilleurs pour celles-ci.

